ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 566

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Schneider.
M. André Schneider. Monsieur le Premier ministre, la consultation des lycéens arrive aujourd'hui à son terme. Il en ressort un sentiment d'inquiétude qu'il ne faut en aucun cas prendre à la légère. Or, les propos tenus sur RTL par votre ministre de l'éducation nationale risquent de ne pas répondre, loin s'en faut, aux interrogations des lycéens. Selon une dépêche de l'AFP du dimanche 26 avril il a déclaré: «Il faut qu'à l'issue du lycée, les élèves sachent écrire une lettre, faire un exposé, lire un journal en le comprenant du début à la fin, qu'ils connaissent des récitations, qu'ils connaissent la règle de trois et qu'ils sachent lire un graphique.»
M. Didier Boulaud. Qu'ils sachent poser une question sans papier ! (Sourires.)
M. André Schneider. Si votre réforme du lycée - je m'adresse au Premier ministre mais aussi au ministre de l'éducation nationale que vous avez été - consiste à renvoyer au niveau du baccalauréat l'apprentissage du programme de l'école primaire, alors, monsieur le Premier ministre, oui nous pouvons être inquiets ! A trop vouloir consulter, ne risquez-vous pas de verser dans la facilité ? Quel avenir proposez-vous à nos enfants ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)
M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.
Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, un colloque se tient actuellement à Lyon. Il fait suite à une vaste consultation des lycéens et des enseignants qui a permis l'émergence de propositions et d'observations fort intéressantes. Le débat qui se déroule est sérieux, parce que la question de l'éducation nationale est sérieuse et ne saurait être abordée comme vous venez de le faire, monsieur le député ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)
J'observe en particulier que les millions d'élèves qui ont répondu au questionnaire ont exprimé une forte demande d'éducation. Ils souhaitent en effet non seulement acquérir des connaissances, mais aussi comprendre le monde qui les entoure. La soif de dialogue, de respect mutuel, la volonté d'accéder à une éducation citoyenne sont les valeurs fortes qui émergent de cette consultation.
M. Lucien Degauchy. Blabla !
Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Nous allons donc travailler sur tout ce qui vient d'être mis en lumière dans le cadre de ces vastes débats qui ont lieu dans toutes les académies de France. Cette prise de parole sera suivie de décisions qui nous permettront de répondre aux aspirations profondes des élèves. Celles-ci rejoignent d'ailleurs celles du corps enseignant, qui s'est également exprimé hier à Lyon et a souligné la force de ces différentes propositions en marquant son accord avec les premières pistes qui se sont dégagées de ce colloque.
Vous le voyez, monsieur le député, nous sommes fermement décidés à donner au lycée les moyens qu'il mérite pour poursuivre sa tâche. Déjà, en quinze ans, nous sommes passés de moins de 40 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat à près de 70 %. C'est dire à quel point le corps enseignant de notre pays a su faire face à cette forte demande d'éducation. Nous allons continuer cet effort. Ainsi, succéderont à quatre années d'immobilisme (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de

l'Union pour la démocratie française) des décisions qui seront à la hauteur de l'exigence de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : M. André Schneider
Circonscription : Bas-Rhin (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 566
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : enseignement scolaire
Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 avril 1998, page 3210
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 avril 1998